

qui s'est passé dernièrement dans notre ville est la raison de la défense que nous portons aujourd'hui. Les amusements de ce genre offrent bien des dangers et sont loin de répondre aux enseignements de l'Evangile et de l'Eglise sur l'amour des pauvres et la manière de les secourir.

Recevez, chers collaborateurs, l'assurance de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Vous ne manquerez pas de lire aux fidèles les parties de cette lettre qui les concernent et promulguent nos ordonnances, c'est-à-dire les articles I, II, IV et V.

---